

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOURS
JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES

2, Place Jean Jaurès
37 928 Tours cedex 9

Tours, le

Madame, Monsieur

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint :

① Une requête à remplir et à nous retourner en 3 exemplaires (un original et deux photocopies).

Pour cette procédure, l'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire, mais possible si vous le souhaitez.

Si vous ne disposez pas d'un avocat, la liste des avocats inscrits au Barreau de Tours est disponible sur <http://www.avocats-tours.eu>

Nous vous invitons à consulter votre contrat d'assurance (habitation, bancaire, ...) dans le cas où vous disposeriez d'un service de protection juridique couvrant ce type d'affaire.

De plus, l'Ordre des Avocats du Barreau de Tours, vous propose une consultation gratuite (une seule par an), **le Lundi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h** (fermé pendant les vacances de Noël, ponts et jours fériés ; au mois d'Août, uniquement le lundi).

② Liste des pièces obligatoires au soutien de votre requête (en un seul exemplaire) :

- ◆ Copie intégrale de l'Acte de Naissance du ou des Enfants datant de moins de 3 mois (à demander à la Mairie du lieu de naissance de l'enfant)
- ◆ Photocopie du Livret de Famille
- ◆ Photocopie intégrale du Jugement de Divorce, s'il y a lieu
- ◆ Photocopie des Décisions précédemment rendues par un Juge, s'il y a lieu
- ◆ Photocopie de vos justificatifs de charges et ressources (3 derniers bulletins de salaires, 3 dernières quittances de loyer ou le tableau d'amortissement du prêt immobilier, dans le cas d'un hébergement : une attestation de la personne qui vous héberge mentionnant si c'est à titre gratuit ou onéreux et joindre copie de sa pièce d'identité recto-verso, votre dernier avis d'imposition, prêts, prestations C.A.F., indemnité Pôle Emploi, ...), **en cas de requête commune fournir les justificatifs pour chacune des parties.**

ATTENTION : votre affaire ne pourra être examinée par un Juge qu'une fois l'ensemble de ces formalités remplies et l'ensemble des pièces fournies.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Greffe des Affaires Familiales

**REQUETE DEVANT LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES
DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOURS**
(A déposer en trois exemplaires obligatoirement : un original et deux copies)

❖ DEMANDEUR (vous) ❖

Nom	
Nom de Jeune Fille	
Prénom	
Adresse (Obligatoire)	
Code Postal	
Ville	
Date de Naissance	
Lieu de Naissance	
Téléphone	
Nationalité	

Situation vis-à-vis de l'autre partie :

- Marié(e)
- Divorcé(e) Date du divorce :/...../.....
- Non-Marié(e) Date de la séparation :/...../.....

❖ DEFENDEUR OU DEUXIEME DEMANDEUR (l'autre parent) ❖

Nom	
Nom de Jeune Fille	
Prénom	
Adresse (Obligatoire)	
Code Postal	
Ville	
Date de Naissance	
Lieu de Naissance	
Téléphone	
Nationalité	

❖ IDENTITE DES ENFANTS EN COMMUN ❖

Nom	Prénom	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Résidence (Père ou Mère)

Vos enfants sont-ils suivis par un Juge aux Enfants :

Non Oui Si oui, devant le Tribunal de Grande Instance de :

❖ VOS DEMANDES ❖

Sur l'exercice de l'autorité parentale :

En Commun Exclusif à la Mère Exclusif au Père

Sur la Fixation de la Résidence du ou des Enfants :

Chez la Mère Chez le Père Résidence Alternée

Sur le Droit de Visite et d'Hébergement du ou des Enfants :

Fixation Modification Suppression

Sur la Contribution à l'Entretien et l'Education du ou des Enfants :

Fixation Augmentation Réduction Suppression

Montant souhaité : Euros par mois et par enfant

Autres demandes :

.....
.....
.....

❖ EXPOSE SOMMAIRE DES MOTIFS DE VOTRE DEMANDE ❖

(Préciser s'il y a lieu, les éléments nouveaux depuis la précédente décision)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à :

Le :

Signature

**Signature du deuxième parent
(si requête conjointe)**